



University of Rennes

University of Caen

Etablissements publics de coopération intercommunale et développement local en Basse-Normandie

Franck Bisson (CERESUR)
Jean Bonnet (CREM – CNRS)

April 2006

Series : Industrial Economics

WP 2006-04

Working paper



Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et développement local en Basse-Normandie

Franck Bisson*, Jean Bonnet**

Résumé :

Nous retenons la dimension intercommunale dans le cadre du développement local en Basse-Normandie. Un certain nombre de variables socio-économiques et fiscales nous ont permis de caractériser, grâce aux méthodes de l'analyse des données, les différentes structures intercommunales bas-normandes et leur développement. On constate alors que le développement des différents territoires depuis 1990 peut s'analyser en termes d'une segmentation entre Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) de type urbain versus EPCI de type rural avec en plus en ce qui concerne la Basse-Normandie les EPCI touristiques qui forment une classe spécifique. L'éloignement des principaux pôles urbains se traduit pour une large part du sud de la Manche et quelques EPCI contigus du sud-ouest de l'Orne par un processus de désertification. La croissance à l'échelle infra-régionale apparaît alors comme majoritairement déterminée par l'urbanisation et ses effets induits qui redistribuent la croissance vers les EPCI ruraux les plus proches.

Abstract:

We investigate in this paper local development at the level of the french local entities called EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), which gather different city councils of the French region Basse-Normandie. Sets of socio-economic and fiscal variables allow us to characterize with data analysis methods these EPCI. We show that the development of these entities since 1990 may be divided up thanks to a hierarchical classification into rural EPCI versus urban EPCI with, in the case of the Basse-Normandie Region, the specific class of touristic EPCI. In addition we show that the distance from the main urban poles is a disadvantage for the development of a large part of the south rural areas of the *Manche Department* and some contiguous EPCI from the southwest of the *Orne Department*. The growth at a sub regional level appears mainly driven by urbanisation and its induced effects that redistribute the growth in the rural neighbourhood.

Mots-clés : développement local, intercommunalité, région française, méthode de l'analyse des données.

Keywords: local development, french cities, French region, data analysis methods.

JEL : R1, C40, H70

*Franck BISSON, Doctorant, ATER, CERESUR, Département d'Economie, Université de la Réunion, franck.bisson@univ-reunion.fr

**Jean BONNET, Maître de Conférences, CREM-CAEN (CNRS UMR 6211), Département d'Economie, Université de Caen. jean.bonnet@unicaen.fr

Le 6^{ième} rapport périodique sur la situation et le développement économique et social des régions de l'Union européenne a mis l'accent sur la contribution positive des fonds structurels au développement. Si la convergence entre les nations européennes est indéniable, à l'échelle régionale les avis sont plus nuancés. Ainsi Neven et Gouyette (1994) montrent que l'évolution à l'échelle régionale du produit par tête pendant la période 1975-1990 peut se différencier en deux sous-périodes, la première dans laquelle les régions du Sud semblent rattraper quelque peu leur retard, la deuxième où elles stagnent. En revanche les régions du Nord ont eu tendance à stagner voire à diverger en début de période pour converger par la suite. De même, Carluier (2001), montre dans le cas des régions françaises, pendant la période 1982-1992, que le rattrapage observé de certaines régions françaises résulterait en partie « du déversement de l'emploi agricole vers des secteurs plus productifs au bénéfice de la productivité agrégée des régions les moins productives »¹. Si les études en termes de convergence absolue ou conditionnelle, avec ou sans prise en compte des effets de structure peuvent donner lieu à discussion, peu de travaux ont été consacrés à une approche de la croissance infra-régionale dans le cas français. C'est ce que nous nous proposons de faire en retenant, pour la Basse-Normandie, la dimension intercommunale dans une problématique de développement local. L'échelon intercommunal apparaît en effet comme un nouvel échelon appelé à monter en puissance qui répond à la critique de l'émiettement du tissu communal. Il présente aussi l'avantage de permettre d'analyser le territoire dans le cadre d'une unité politique et financière plus large que le simple territoire communal même si pour un certain nombre de structures intercommunales le coefficient d'intégration fiscale (CIF)² reste encore faible et même si le développement local s'affranchit des frontières intercommunales et repose pour une part sur le maillage urbain et le développement des espaces à dominante urbaine.

Mérenne-Shoumaker (1991) note ainsi qu'il y a une inversion du rapport ville/industrie, l'industrie de pointe étant aujourd'hui tributaire de la trame sociale et technologique constituée par les métropoles alors qu'auparavant la ville s'organisait autour de l'industrie. « Les villes par leur fonction de communication et d'échange, deviennent des vecteurs essentiels de la productivité globale requise par la nouvelle organisation d'un système productif plus réactif, plus innovant, plus exigeant en capacités humaines » (Gilbert, Guengant, Hespel, 2001). La prégnance de l'urbain en France s'est aussi concrétisée dans la périurbanisation, c'est à dire le développement à la périphérie à la fois pour faire face aux coûts de congestion mais aussi car l'amélioration des réseaux de communication a diminué l'accessibilité au centre. L'étalement urbain dans le cas de la Basse-Normandie s'est ainsi traduite par le passage de 263 communes rurales dans le giron de l'espace urbain entre les deux recensements de 1990 et 1999 (Letouz, Massif, Menard, 2005). Les territoires ruraux les plus éloignés des grands centres urbains vont alors relativement marquer le pas.

¹ Selon l'auteur le passage de l'industrie aux services se traduit aussi par un effet de convergence de « façade ».

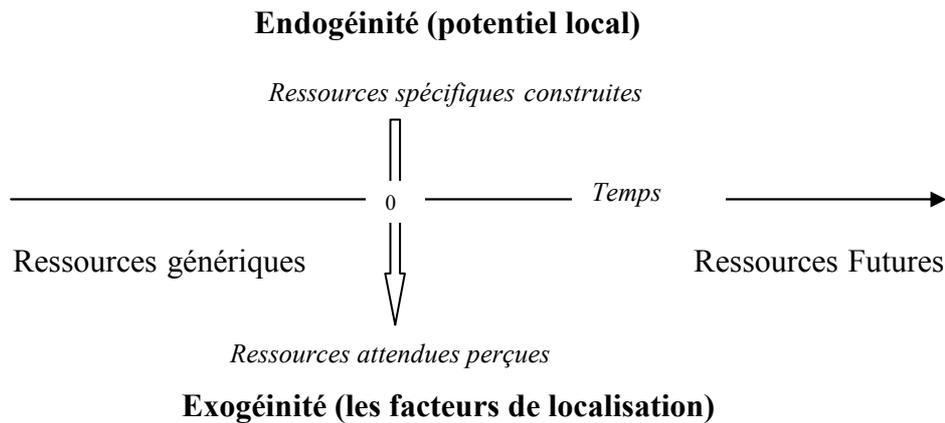
² Part des ressources fiscales de la communauté (hors transferts vers les communes) dans les ressources fiscales globales du territoire intercommunal (communes plus communauté).

Un certain nombre de variables socio-économiques et fiscales nous a permis de caractériser, grâce aux méthodes de l'analyse des données, les différentes structures intercommunales bas-normandes et leur évolution pendant les périodes 1990-1999 et 1999-2003. On constate alors que le développement des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis 1990 peut s'analyser en termes d'une segmentation EPCI urbains/EPCI ruraux avec en plus en ce qui concerne la Basse-Normandie les EPCI touristiques qui forment une classe spécifique. L'agglomération caennaise redistribue ses effets positifs de pôle urbain dans une large zone périphérique, effets d'entraînement sur les EPCI *périurbains pôles d'emploi* et les EPCI *périurbains résidentiels* dans une première couronne périurbaine, effets de développement d'EPCI ruraux dénommés *en développement* dans une deuxième couronne périurbaine. Cherbourg présente les mêmes effets positifs avec des effets d'entraînement atténués en ce qui concerne le nord-est du Cotentin. On remarque aussi qu'une large part du sud de la Manche et quelques EPCI contigus du sud-ouest de l'Orne (EPCI de Tinchebray, EPCI du Domfrontais et EPCI du Bocage de Passais) sont des EPCI *en cours de désertification* actuellement en dehors des lieux de localisation de la croissance, mais aussi situés pour la plupart à égale distance des agglomérations urbaines de Caen et de Rennes, donc relativement éloignés des grandes agglomérations. La classe des EPCI touristiques distingue 6 territoires organisés autour d'une ou plusieurs communes littorales lieu de villégiature et de développement spécifique (par exemple Deauville et Trouville, ou Cabourg et Houlgate).

1) Les facteurs du développement local :

Il est usuel de distinguer dans la problématique du développement local un développement endogène et un développement exogène (Gaffard, 1993, Dejardin, Fripiat, 1998). Le premier s'appuie sur les ressources spécifiques du territoire (ressources naturelles, ressources humaines, savoir-faire etc), le deuxième s'appuie sur les ressources perçues du territoire. On peut schématiser le processus de développement local de la façon suivante :

Graphique n°1 : schématisation du processus de développement local



Les *ressources spécifiques* ont été construites au cours du développement du territoire à partir des dotations initiales des territoires (les *ressources génériques*) et de la régulation socioéconomique et historique des territoires. C'est ainsi que l'on peut reconnaître dans le cas de la Basse-Normandie des systèmes productifs localisés qui, sans acquérir un véritable statut de district industriel selon la distinction de Bruno et aii (1993), ont permis à la population locale d'acquérir un savoir-faire que ce soit dans la mécanique dans le territoire de Flers, ou dans le travail et le façonnage des métaux dans le territoire de Vire (Bonnet, 1997 a)³.

Les *ressources attendues* prennent en compte les ressources spécifiques construites mais aussi la perception des investisseurs du développement futur du territoire -par exemple son intégration dans un espace plus important, la Région, le Pays, voire l'Europe- et la

³ Ces systèmes productifs localisés ont acquis une reconnaissance institutionnelle à travers la politique des Systèmes Productifs Locaux (SPL) de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (Datar) qui a décidé de soutenir depuis 1997 de nouvelles démarches de renforcement ou de constitution de ces territoires. Actuellement environ une centaine de projets sur le territoire français ont été initiés dont une majorité sur des systèmes productifs déjà identifiés comme ceux de Vire et de Flers mais aussi sur des SPL émergents comme celui d'Alençon dans le domaine de la plasturgie –domaine qui s'est développé récemment en sous-traitance de l'entreprise Moulinex puis s'est diversifié depuis-. La politique actuelle du gouvernement passe par la mise en œuvre du nouvel outil que constitue le pôle de compétitivité et qui consiste à mettre en synergie dans un territoire les entreprises, les institutions et la recherche afin de contribuer à la création de l'Europe de la connaissance. Le Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire (C.I.A.D.T.) du 12 juillet 2005 a labellisé trois pôles de compétitivité en Basse-Normandie, la filière équine, les transactions électroniques –la sécurité des transactions électroniques est un enjeu important des prochaines années- et le Normandy Motor Valley (Haute et Basse-Normandie) qui a pour vocation de devenir la référence sur les technologies des systèmes de propulsion appliquées aux moteurs automobiles, aéronautiques et spatiaux.

perception des ménages des différentes aménités du territoire (par exemple le cadre de vie, la proximité d'un marché du travail dynamique etc). A titre d'exemple les communautés du littoral calvadosien bénéficient à la fois du cadre de vie agréable permis par la proximité de la mer et du marché du travail de l'agglomération caennaise.

Enfin les *ressources futures* du territoire sont une combinaison des ressources spécifiques et des ressources attendues, le processus de développement s'inscrivant dans le temps.

Si on s'intéresse plus précisément aux facteurs du développement local pendant une période déterminée, on peut relever 5 facteurs essentiels :

1)- la composition des activités sur le territoire, lequel est plus ou moins spécialisé dans des secteurs en déclin ou en croissance.

2)- le "potentiel local" ou dynamisme des structures productives locales qui trouve souvent son explication dans l'héritage historique, la culture entrepreneuriale, la présence d'un tissu important de petites entreprises, le fonctionnement sous forme de district industriel etc⁴.

3)- le renouvellement des activités motrices et la modification des facteurs de localisation de ces activités, (développement du tourisme, développement des services)... A ce titre la *production immatérielle*⁵, caractéristique de l'économie de la connaissance, « est par essence une fonction plus métropolitaine qu'urbaine », (Fouchier, 2005)⁶.

4)- les migrations de population et les flux de revenus qui leur sont associés (le territoire constitue-t-il un espace attractif pour la population –flux migratoires, dynamisme du logement etc-). En France depuis une vingtaine d'années on constate une redistribution des emplois des pôles urbains vers les zones périurbaines et certaines zones rurales. Selon Gaigne, Piguët et Schmitt (2005), le coût du foncier dans les agglomérations est devenu dissuasif et redonne à certains espaces auparavant délaissés un regain d'attractivité et ce d'autant plus que le réseau routier s'est considérablement amélioré⁷.

5)- l'action volontariste des pouvoirs publics en matière de politique d'aménagement du territoire et de développement local, le territoire bénéficie t-il d'aides spécifiques (européennes, nationales, régionales etc.) en raison d'un rattrapage de développement, d'une politique de reconversion industrielle, d'une politique de revitalisation rurale etc...Les

⁴ Les analyses de type shift-share permettent alors de révéler les territoires à comportement géographique positif c'est à dire le surcroît de dynamisme ou d'attractivité du territoire que sa seule spécialisation ne peut expliquer - Bonnet (1997 b), CROCIS (2005), Meunier, Mignolet (2005), Caigne, Piguët, Schmitt (2005)-.

⁵ Qui regroupe les métiers de la conception, de la gestion et du marketing selon la nomenclature fonctionnelle d'Halbert, 2004.

⁶ Pour l'auteur bien souvent les innovations naissent dans les grandes villes puis progressivement se redistribuent dans les villes de moindre importance.

⁷ Cet aspect est déterminant dans l'apparition d'effets géographiques positifs dans les espaces périurbains et ruraux. L'Île-de-France présente cependant un comportement spécifique dans la mesure où son espace périurbain ne montre pas d'effets régionaux positifs à la différence des espaces urbains des autres pôles d'emploi de plus de 100 000 habitants. Les auteurs attribuent ce comportement au coût du foncier trop élevé dans l'espace urbain francilien.

communes des EPCI bas-normands au même titre que les communes des EPCI des autres régions sont éligibles à tout un ensemble de mesures d'aides nationales ou européennes⁸. La Basse-Normandie voit son territoire largement couvert par ces mesures d'aides qui apparaissent au final peu discriminantes, le développement du territoire étant plus dépendant de la proximité des grandes agglomérations.

Le développement local est une synthèse de ces 5 facteurs qui sont interdépendants.

2) Bref historique de l'intercommunalité et de son développement en Basse-Normandie :

Face à l'émiettement communal (en France, il existe plus de 36 000 communes), le gouvernement a impulsé une politique volontariste de développement de l'intercommunalité qui s'est traduite par la loi Chevènement de juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale. De 269 groupements de communes à fiscalité propre en 1992, on est passé à 2458 en 2004 représentant environ 81% de la population française (ADCF, 2003, 2004). L'engouement pour les nouvelles formes d'intercommunalité résulte de la prise de conscience par les élus locaux de la nécessaire dimension intercommunale pour fournir les services collectifs et des incitations financières de la loi Chevènement (Enquête ADCF, groupe Caisse d'Epargne, 2000).

Historiquement, l'intercommunalité s'est plus développée dans les territoires ruraux et ce particulièrement à l'Ouest, dans le Nord, en Alsace et dans la région Rhône-Alpes (Bonnet, Lepelley, 2001). La Basse-Normandie n'a pas échappé à ce mouvement très important de développement des structures intercommunales et même si elle n'était pas dans le peloton de tête (en particulier le Calvados), elle a maintenant rattrapé son retard puisque environ 3% seulement des communes de la région n'appartiennent à aucun Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). La Basse-Normandie se caractérise par un nombre de communes important (1812 communes). Selon le recensement de 1999, elle se classait à la neuvième position régionale en termes de nombre de communes alors qu'elle ne se classait qu'en quinzième position en terme de superficie et en dix-septième position en termes de population. La région comporte des communes de faible taille démographique (en moyenne 784 habitants en 1999 alors que la moyenne française était de 1600 habitants à la même date - Moulin, 2002-).

Progressivement il est donc apparu qu'un grand nombre de communes n'avaient pas la taille minimale pour assurer avec efficacité la satisfaction des nouveaux besoins des habitants et qu'une concertation était nécessaire au sein des agglomérations intercommunales pour gérer ces équipements communs. On peut cependant noter que cette prise de conscience s'est opérée sous l'impulsion des préfets et de certains leaders politiques et ce dès 1992 en ce qui concerne la Manche et l'Orne⁹.

⁸ Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT), zones d'intervention « Objectif 2 », zones d'exonération fiscale.

⁹ Création de Communautés de Communes (CC) *cantoniales* (de la taille du canton).

En 1999, en Bretagne et Pays de Loire, 70% de la population vivait au sein de structures intercommunales, la population vivant dans des structures intercommunales en Île-de-France restant très faible. En Basse-Normandie seulement 53% de la population à la même époque appartenait à une structure intercommunale. Le développement de l'intercommunalité dans la région est donc plutôt récent même si les différences départementales sont importantes. Le Calvados restera longtemps en retrait du fait du poids très important de la commune-centre (Caen) qui avait développé beaucoup de liens avec les communes alentours sous forme de Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). En 2001, on va cependant assister à un rattrapage avec 168 communes qui entrent dans l'intercommunalité (on passe de 37% des communes du département intercommunalisées à 60%)¹⁰.

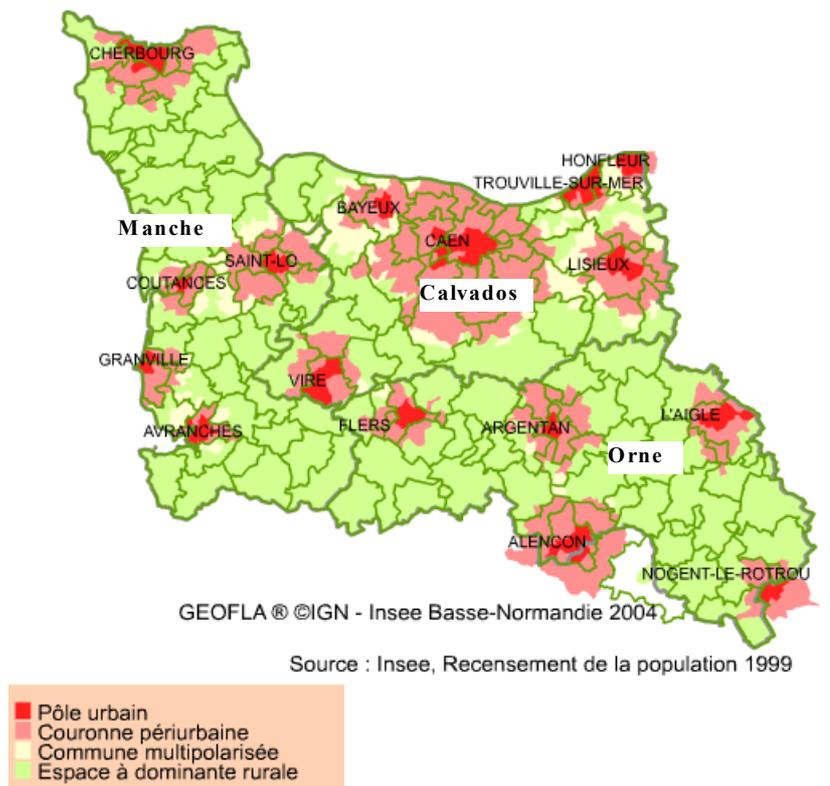
La Basse-Normandie compte 127 EPCI début 2004 : 123 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération dont Caen-la-Mer (217682 habitants au dernier recensement) et 2 communautés urbaines dont la communauté urbaine de Cherbourg (71589 habitants au dernier recensement). Le nombre de communes moyen dans les communautés de communes est de 13,6 pour la Basse-Normandie contre 12,6 en France à la même époque (début 2004).

La Basse-Normandie est une région plutôt rurale et l'Insee comptabilise 77 EPCI qui sont rattachés à l'espace à dominante rurale contre 50 à l'espace urbain¹¹.

Carte n° 1 : Aires Urbaines et EPCI

¹⁰ Incitation du Préfet et mise en place du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). Les communes qui ne sont pas en intercommunalité à partir du moment où elles appartiennent à un SCOT voient leur politique foncière et d'aménagement de l'espace gelée.

¹¹ Les aires urbaines sont définies à partir du Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER -annexe1-).



3) Base de données et variables :

L'objectif est d'apprécier le développement socio-économique des EPCI bas-normands depuis les débuts du développement de l'intercommunalité en France. Les variables retenues sont issues d'une sélection à partir d'une centaine de variables initiales parmi 8 des grands thèmes utilisés par l'Insee décrits ci-dessous¹². Nous retenons à la fois des variables d'évolution pendant la période inter-censitaire (1990-1999) mais aussi entre 1999 (date du dernier recensement en France) et 2002-2003, ainsi que des variables de situation en 1999 et en 2003. La liste de toutes les variables est établie en annexe 2.

Les thèmes retenus sont :

Structuration du territoire avec des variables qui donnent des informations sur le type de territoire de l'EPCI.

Population, démographie et migrations avec des variables sur la structure de la population, son évolution, l'attractivité ainsi que le taux de renouvellement de la population de l'EPCI.

¹² 38 variables explicatives numériques ont été sélectionnées, les autres variables étant éliminées puisqu'elles sont redondantes, c'est à dire qu'elles sont fortement corrélées avec une ou plusieurs des variables retenues de la base. Nous remercions Jean-Philippe Briand de l'Insee de Basse-Normandie (actuellement chargé de mission au Conseil Régional de Basse-Normandie) qui nous a guidés dans le choix des variables et dans l'interprétation de certains des résultats. Nous sommes bien évidemment totalement responsables de la forme finale de ce texte et des interprétations qui y sont faites.

Logement, avec des variables sur l'évolution et la part des propriétaires de résidences principales, la part des logements collectifs et des locataires HLM, enfin la part des logements vacants et la capacité d'accueil touristique de l'EPCI.

Emploi, avec des variables sur la structure sectorielle des emplois, l'évolution du nombre des emplois totaux, la capacité de l'EPCI à être un pôle d'emploi, son attractivité en termes d'emploi et le mouvement interne de l'emploi au sein de l'EPCI.

Chômage, avec des variables sur le taux, l'évolution et la structure du chômage au sein de l'EPCI.

Revenus, avec deux variables la part des foyers non imposés et la part des allocataires vivant sous le seuil légal de pauvreté.

Population scolaire, avec deux variables un taux d'enfants scolarisés et un taux d'attractivité.

Tissu productif, avec des variables sur la part des petites et des grandes entreprises et sur la démographie des entreprises (créations/reprises) dont les transferts.

A ces variables sont adjointes une variable d'identification et une variable nominale caractéristique d'une typologie du territoire de l'EPCI selon la classification de l'Insee en Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER, 2003).

A ces 8 thèmes de l'Insee nous avons ajouté un thème fiscal grâce aux données issues de la Trésorerie Générale¹³. Ces variables au nombre de 9 sont utilisées dans l'analyse des données à titre illustratif car il est très difficile de préjuger de l'influence et de la causalité des politiques locales sur le développement d'un territoire. Les 9 variables fiscales illustratives sont de 2003. Elles représentent les caractéristiques fiscales des territoires intercommunaux en termes de statut fiscal, de richesse réelle ou théorique, d'imposition et de contribution à l'impôt selon les agents économiques.

4) Les principales différenciations des EPCI bas-normands :

L'étude est menée en utilisant les méthodes de l'analyse des données. Dans une première étape, une analyse dite en composantes principales permet de positionner les variables les unes par rapport aux autres (proximité/opposition) et de leur associer les EPCI bas-normands. Dans une deuxième étape, une classification hiérarchique permet de définir le nombre de classes d'EPCI qui apparaîtront dans la typologie définitive et de les caractériser selon des variables statistiquement significatives. La typologie retenue est finalement utilisée pour obtenir une cartographie des EPCI bas-normands.

¹³ Nous tenons à remercier Monsieur Michel Cotten, Trésorier Payeur Général de la région de Basse-Normandie et Monsieur Jacques Caillebotte, chef du département des études économiques et financières de la Trésorerie Générale du Calvados pour nous avoir reçus et donnés accès aux informations financières des EPCI bas-normands.

Tableau n°1 : Décomposition de la variance totale selon les facteurs et les plans de projection

	Pourcentage variance expliquée	Plan 1-2	Plan 1-3	Plan 2-3
Facteur 1	25,12 %	43,34 %	←	
Facteur 2	18,22 %		←	27,95%
Facteur 3	9,73 %		←	

Le plan principal (1-2) explique 43,34% de la variance totale. Les variables qui participent le plus à la formation du 1^{er} axe sont plutôt des variables qui indiquent le caractère très résidentiel ou très peu résidentiel des EPCI (les EPCI dits résidentiels ont, entre autres, plutôt une forte proportion de personnes actives, venant s'installer dans un nouvel EPCI, y faisant construire leur logement, travaillant dans une autre commune de l'EPCI que celle dans laquelle ils logent, et étant la catégorie la moins représentée dans la part des foyers non imposés). Les variables qui participent le plus à la formation du 2^{ème} axe sont plutôt des variables qui indiquent le caractère très urbain ou très rural des EPCI (les EPCI dits urbains ont, entre autres, leur commune-centre très développée, avec une population de moins de 30 ans élevée, ainsi qu'un taux d'emploi, une part des logements collectifs et une part des locataires HLM élevée également, mais une faible proportion d'emplois dans le secteur agri-alimentaire).

Les 38 EPCI contribuant le plus à la formation des axes sont essentiellement les plus grands en termes de population (CA de Caen-la-Mer (1)¹⁴, CU de Cherbourg (2), Lisieux Pays d'Auge (4), Pays d'Argentan (10), Canton de Coutances (19)...) ainsi que les EPCI immédiatement limitrophes des grands EPCI déjà cités (Est-Alençonnais (33), Evrecy-Orne-Odon (23), Plaine Sud de Caen (34)...) et enfin, à l'autre extrémité de l'axe, quelques EPCI très ruraux, dont la commune-centre est peu développée (faible part de la commune la plus peuplée dans la population totale de l'EPCI) : par exemple, les EPCI du Bocage du Passais (35), du Canton de Saint-Pois (36), de La Selune (37)...

Les variables qui participent le plus à la formation du 3ème axe sont des variables qui opposent le caractère très industriel ou très touristique des EPCI (les EPCI dits industriels ont, entre autres, plutôt une zone d'activité industrielle importante, concentrant donc une bonne partie de l'emploi industriel, au détriment des autres catégories d'emplois à commencer par ceux liés à l'économie résidentielle ; ils sont également caractérisés par une faible part des petites entreprises, et logiquement par une capacité d'accueil touristique faible).

¹⁴ Nous rappelons que le nombre 1 correspond à l'emplacement de l'EPCI sur la carte infra. Les 30 premiers EPCI sont classés par ordre décroissant selon la taille de la population en 2003. Ensuite sont situés les EPCI à partir du commentaire dans le texte.

Si l'on considère cette fois le plan 1-3, on remarque que les 20 EPCI contribuant le plus à la formation des axes sont essentiellement des EPCI immédiatement limitrophes des grands EPCI (cf. paragraphe précédent), ainsi que des EPCI ayant une ouverture sur le littoral (variable RAPAPOPR de valeur élevée) : on rappelle que ce sont surtout les EPCI ayant des communes en bord de mer qui sont les plus « touristiques » de la Basse-Normandie.

5) Vers une typologie des EPCI bas-normands :

L'utilisation du logiciel Spad permet, après avoir effectué une analyse en composantes principales (ACP), d'effectuer une classification hiérarchique directe. Le problème principal tient en la recherche de la coupure de l'arbre (et donc du nombre de classes) la plus pertinente possible : plus on coupe l'arbre haut, moins on obtient de classes, ce qui revient à perdre beaucoup de l'information initiale donnée par les 38 variables, mais en contrepartie permet justement de présenter une information la plus synthétique possible¹⁵. A toute coupure correspond donc un nombre de classes, regroupant chacune un certain nombre d'EPCI dont les caractéristiques au sein de la classe sont les plus proches possibles, et en même temps les plus éloignées possibles de celles des autres classes.

La technique que nous nous proposons d'appliquer ici est la suivante : étant donné que les individus à regrouper sont dans notre étude les 127 EPCI bas-normands, on doit nécessairement s'attendre à trouver des caractérisations générales de regroupement (qui pourraient donc s'appliquer à n'importe quel EPCI, même en dehors de la Basse-Normandie, telles que l'aspect rural ou urbain, pôle d'emploi ou zone essentiellement résidentielle...), mais également des caractérisations plus spécifiques à la Basse-Normandie (par exemple, il serait difficilement concevable de ne pas faire apparaître une classe d'EPCI à vocation touristique, c'est-à-dire essentiellement les EPCI ayant une ou plusieurs communes réputées et en bord de mer...). A partir de là, un nombre minimum de classes risque donc de s'imposer. Quant au nombre maximum de classes, il semble évident qu'il sera dicté par le moment où il sera, soit difficile, soit peu utile de faire la différence entre 2 classes. Une fois le nombre de classes correctement défini, il nous restera à associer à chacune des classes obtenues une typologie, travail simplifié par Spad en ce sens que ce logiciel fait figurer pour chaque classe les variables qui, grâce à un test statistique, sont considérées comme représentatives des EPCI de la classe considérée.

La recherche du nombre de classes est donc la première étape. A partir de la lecture de l'arbre hiérarchique (fourni par le logiciel Spad), en partant de 3 classes, et en montant par pas d'une classe supplémentaire, on a pu constater que chaque passage à une classe supérieure s'est avéré intéressant et assez aisément interprétable, et ce jusqu'à la 8^{ième} classe.

¹⁵ La recherche du meilleur nombre de classes possible est assez subjective, en ce sens qu'elle peut dépendre d'un nombre de classes maximum et/ou minimum que s'est d'avance fixé l'utilisateur, de la connaissance des variables et des individus caractérisés par ces variables, de la portée désirée de l'étude etc... voire même de la simple intuition parfois.

Le nombre d'EPCI d'une catégorie donnée peut être sensiblement différent lors de l'augmentation du nombre de classes puisque le logiciel Spad utilise un algorithme de réallocation optimale des EPCI par rapport aux classes existantes. C'est ainsi que la catégorie des EPCI urbains comprend 26 EPCI lors d'une partition en trois classes (36,62% de l'information totale donnée par les 38 variables), 23 lors d'une partition en cinq classes (47,56% de l'information totale) et 22 lors de la partition finale en 8 classes qui rend compte de 56,21% de l'information totale (annexe 3).

En page suivante, nous présentons les 8 classes de la partition finale.

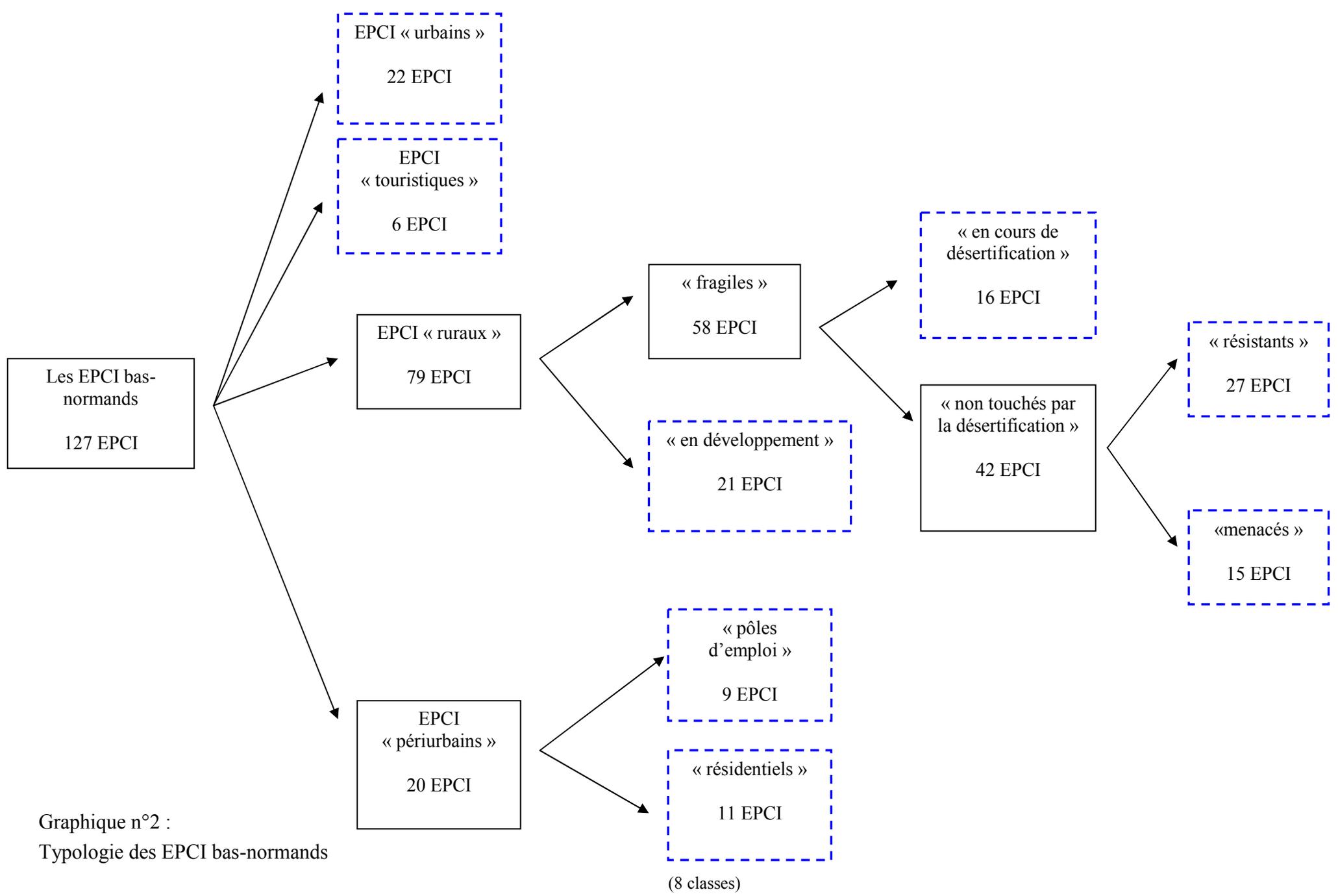
Il est alors possible de caractériser chacune des classes de l'arbre en fonction des variables significatives et par ordre de significativité.

1^{ère} classe, les EPCI *urbains* sont caractérisés par un nombre de communes regroupées important et une commune-centre très développée. Ils comprennent une part des locataires HLM élevée, ainsi qu'une part des logements collectifs élevée et une part des propriétaires faible. Le taux d'emploi y est très élevé - cela est principalement dû au fait que cette catégorie d'EPCI est caractérisée par un nombre d'emplois sur le territoire intercommunal élevé - ce qui n'exclue pas qu'une part importante des allocataires vivant sous le seuil de pauvreté se trouve localisée dans ces EPCI. $\frac{3}{4}$ des emplois sont exercés dans la commune-centre plutôt dans l'économie résidentielle¹⁶. Pourtant, cette classe se caractérise par un solde des flux migratoires négatif entre 1990 et 1999 et le taux de chômage est élevé. Le taux de mouvement interne est très faible. La part des emplois dans les trois plus grandes entreprises de l'EPCI est également très faible.

C'est la classe qui a le potentiel fiscal par habitant le plus élevé ainsi qu'un ratio de richesse relative par rapport à la strate fiscale important et un taux moyen d'imposition élevé auquel les entreprises contribuent assez fortement. Ces EPCI ont également un produit fiscal par habitant particulièrement élevé. Ce sont aussi les EPCI qui ont le montant de DGF par habitant le plus faible des 8 classes. En dehors du CIF, toutes les variables fiscales sont statistiquement significatives pour cette classe.

2^{ème} classe, les EPCI *touristiques* qui ont en moyenne une capacité d'accueil touristique rapportée à la population résidente (chiffres de 1999) presque 6 fois supérieure à la moyenne générale des EPCI ; ce qui signifie aussi une part des logements collectifs élevée, plus encore que celle des EPCI *urbains*. Cette classe se caractérise par un taux de chômage très élevé – ceci est principalement dû au fait que les emplois saisonniers sont comptabilisés dans les demandes d'emplois et aussi marginalement parce qu'une partie des chômeurs préfère chômer en bord de mer -, une part des emplois dans l'économie résidentielle élevée et une forte évolution du nombre de résidences principales entre 1990 et 1999

¹⁶ Selon la définition de l'Insee, activités économiques destinées à satisfaire les besoins de la population du territoire, dite résidente, par opposition à l'économie de production principalement destinée à être exportée du territoire (annexe 4).



Graphique n°2 :
Typologie des EPCI bas-normands

en corrélation avec une forte variation positive de la population. A l'image des EPCI *urbains*, ils ont une part des allocataires vivant sous le seuil de pauvreté élevée. Le taux de créations pures d'entreprises est élevé et cette classe se caractérise par une part des logements vacants faible.

C'est la classe qui a le produit fiscal par habitant le plus élevé, le coefficient d'intégration fiscal le plus faible et la contribution des entreprises au taux d'imposition moyen la plus faible. Cependant, seul le produit fiscal par habitant apparaît comme significativement élevé¹⁷.

3^{ème} classe, les EPCI *ruraux en cours de désertification* qui se caractérisent par une part des logements vacants très élevée, un taux de variation de la population entre 1990 et 1999 négatif (de l'ordre de -0,46% par an, contre +0,23% pour la moyenne générale des EPCI -le seul des 8 classes à être négatif-) et une part des plus de 60 ans très élevée. Le taux de renouvellement de la population est faible et le taux de créations d'entreprises ex-nihilo est très faible. L'évolution du nombre de résidences principales entre 1990 et 1999 est également très faible (3,7% contre 9,9% pour la moyenne des EPCI). La part des foyers non imposés est élevée ainsi que la proportion de reprises d'entreprises. Le taux de chômage est faible (le plus faible des 8 classes), ce sont probablement les personnes qui ont un emploi qui restent, le solde des flux migratoires totaux étant le seul négatif avec les EPCI *urbains*. En ce qui concerne l'espace dominant, cette classe n'est pas une couronne périurbaine, ce qui s'explique par le fait que ces EPCI sont dans les plus éloignés des grandes villes bas-normandes. Ils ont aussi enregistré une forte baisse du nombre total des emplois sur la période 1990-1999 (-12,34% contre -1,43% en moyenne).

Le taux moyen d'imposition dans ces EPCI est le plus élevé et statistiquement significatif. On peut supposer que dans cette classe la moindre évolution voire la réduction des bases de la fiscalité locale oblige les élus à maintenir une pression fiscale assez importante pour assurer un certain montant de recettes fiscales.

4^{ème} classe, les EPCI *ruraux résistants*, qui sont des EPCI *ruraux fragiles mais non touchés par la désertification*. Ils sont caractérisés par un taux de variation moyen annuel de la population dans la moyenne générale des EPCI, ainsi qu'une baisse du nombre total des emplois entre 1990 et 1999 que l'on qualifiera de « maîtrisée », de l'ordre de -4,3 %. La part de la population de plus de 60 ans est élevée de même que la part de la population de l'espace dominant ce qui dénote une certaine homogénéité dans le caractère rural de ces EPCI. Il y a une part des foyers non imposés élevée et une part des emplois dans l'agri-alimentaire élevée également. Le taux d'enfants scolarisés est faible.

¹⁷ Ce produit fiscal élevé est dû pour certains des EPCI de cette classe à la législation française qui limite l'installation de casinos aux stations balnéaires thermales, climatiques et dans certaines stations touristiques à forte vocation culturelle (casinos de Deauville et de Trouville-sur-Mer pour l'EPCI Cœur Côte Fleurie (11), casino de Granville pour l'EPCI du Pays Granvillais (8), casinos de Cabourg et de Houlgate pour la Communauté de Communes de l'estuaire de la Dives (22)).

Le CIF est le plus élevé des 8 classes, ainsi que le montant de DGF par habitant, ce dernier étant cependant le seul des deux qui soit statistiquement significatif (Cette classe est aussi caractérisée par un potentiel fiscal par habitant relativement faible ; avec le CIF élevé, cela lui permet d'obtenir un montant de DGF/hab. élevé). Le taux moyen d'imposition appliqué aux entreprises est significativement faible.

5^{ème} classe, les EPCI *ruraux menacés* (ce sont des EPCI *ruraux fragiles mais non touchés par la désertification* qui ont un taux de variation annuel moyen de la population pratiquement nul et qui ont vu le nombre total de leurs emplois baisser entre 1990 et 1999 et ce de façon très importante, -18%). On est en droit de considérer qu'il y a un risque réel de désertification en ce sens que les résidents actuels pourraient préférer déménager pour aller chercher un emploi ailleurs. Cependant, la part des plus de 50 ans au chômage est faible tout comme le taux de chômage. C'est la classe qui a la part des emplois dans l'agri-alimentaire la plus élevée. La part des emplois dans les trois plus grandes entreprises est très élevée, ce qui fait que ces EPCI peuvent être considérés comme particulièrement dépendants, et donc encore une fois potentiellement menacés. Le taux d'attractivité scolaire est largement négatif. Le taux d'emploi est faible.

Le potentiel fiscal par habitant est le plus faible des 8 classes ainsi que le produit fiscal par habitant et le taux moyen d'imposition dû aux entreprises. Cependant, parmi ces trois variables, seuls le produit fiscal par habitant et le taux moyen d'imposition appliqué aux entreprises sont significatifs.

6^{ème} classe, les EPCI *ruraux en développement*, qui voient leur population croître régulièrement (en faisant même environ deux fois mieux que la moyenne générale des EPCI).

Ils sont caractérisés par une proportion d'entreprises reprises faible, mais par contre par un taux de création d'entreprises ex-nihilo élevé. Ils ont malgré tout un taux d'emploi relativement faible et une part de la population de la commune la plus peuplée faible également. Le taux d'attractivité scolaire est largement négatif et la part des plus de 50 ans au chômage est élevée, mais le chômage a plus baissé que la moyenne bas-normande. Les EPCI sont composés d'un nombre significativement élevé de communes. La part des petites entreprises est élevée, tout comme le taux d'enfants scolarisés et le taux de renouvellement de la population. La part de la population de l'espace dominant est faible, la part des logements collectifs est très faible. En ce qui concerne l'espace dominant, cette classe s'apparente à la couronne périurbaine (phénomène de deuxième banlieue).

Aucune des 8 variables fiscales utilisées n'apparaît comme statistiquement significative pour cette classe.

7^{ème} classe, les EPCI *périurbains pôles d'emploi*. Ils sont caractérisés, entre autres, par un taux d'entrée (nombre d'emplois exercés par des actifs non résidents sur le territoire de l'EPCI / nombre total d'emplois de l'EPCI) plus de 50% supérieur à celui de la moyenne générale des EPCI, et une part des emplois dans l'industrie au sens large presque deux fois

supérieure à la moyenne. La part des petites entreprises est faible, ainsi que la part des foyers non imposés et des allocataires vivant sous le seuil de pauvreté. La population est plus jeune que la moyenne bas-normande et le taux d'enfants scolarisés est important. Le nombre total d'emplois entre 1990 et 1999 a fortement évolué. Le taux de chômage est faible, il a cependant moins bien évolué que la moyenne bas-normande, du fait que la population a fortement augmenté dans ces EPCI. La part des propriétaires est importante tandis que celle des logements vacants est faible.

Ces EPCI sont caractérisés par un ratio de richesse relative par rapport à la strate fiscale le plus élevé des 8 classes d'EPCI. Ceci est dû au fait que cette classe d'EPCI accueille un grand nombre d'entreprises, en particulier industrielles, ce qui se traduit par un potentiel fiscal significativement élevé, grâce à des bases de taxe professionnelle particulièrement importantes. La contribution des entreprises au taux d'imposition moyen est ainsi la plus élevée des 8 classes tandis que le taux d'imposition moyen est le plus faible (les EPCI de cette classe n'ont pas besoin de voter des taux d'imposition importants au regard du niveau de leur potentiel fiscal). Enfin le CIF est le plus élevé des 8 classes bien que non significatif alors que les trois autres indicateurs cités le sont.

8ième classe, les EPCI *périurbains résidentiels*. Cette classe a pour caractéristiques principales, entre autres, d'avoir un taux de mouvement interne (nombre d'actifs résidents dans l'EPCI exerçant leur emploi dans une commune du territoire différente de celle où ils habitent / nombre total d'emplois de l'EPCI) plus de deux fois supérieur à la moyenne générale des EPCI, une population en âge de travailler importante, une forte part des propriétaires de logement (environ 80%) et une évolution du nombre de résidences principales entre 1990 et 1999 presque deux fois supérieure à la moyenne.

La part des foyers non imposés est faible, la population a fortement progressé entre 1990 et 1999, le taux de renouvellement est élevé et le taux d'enfants scolarisés est le plus élevé des 8 classes. Le solde des flux migratoires est largement positif. Le nombre total des emplois entre 1990 et 1999 a fortement augmenté et le taux d'entrée reste important. La part de la population de l'espace dominant est très importante, le taux de créations d'entreprises ex-nihilo est élevé tandis que la proportion des reprises est faible. Les parts des logements vacants, des allocataires vivant sous le seuil de pauvreté et des locataires HLM sont faibles. La part des emplois de la commune la plus peuplée est faible.

Le ratio de richesse relative par rapport à la strate fiscale est le plus faible des 8 classes, et il est significatif. L'explication à ce fait est l'exact opposée de celle présentée pour les EPCI « périurbains pôles d'emploi ». Comparativement à cette classe, les EPCI « périurbains résidentiels », qui sont aussi localisés près des pôles urbains, sont nettement moins favorisés en ce qui concerne la richesse fiscale, essentiellement du fait de la faible présence d'entreprises industrielles sur le territoire intercommunal.

6) Le développement local à l'échelle des EPCI :

Pour apprécier le développement local des EPCI en Basse-Normandie, une lecture cartographique s'avère particulièrement précieuse car elle nous permet de faire apparaître des espaces plus vastes de contiguïté dans lesquels s'amorce ou ne s'amorce pas le développement.

Voir carte page suivante.

Dans le Calvados

L'agglomération caennaise redistribue ses effets positifs de pôle urbain dans une large zone périphérique : effets d'entraînement sur les EPCI *périurbains pôles d'emploi*¹⁸ et les EPCI *périurbains résidentiels* dans une première couronne périurbaine, effets sur les EPCI ruraux *en développement* dans une deuxième couronne dont elle contribue ainsi à en expliquer une grande part du nombre total.

La CC de Lisieux Pays d'Auge (4) est très caractéristique en ce sens qu'elle n'est entourée que d'EPCI *ruraux en développement* ; on parle évidemment du fameux Pays d'Auge (l'EPCI le couvre presque en intégralité) avec ses riches terres. Si Lisieux est la troisième ville du Calvados en nombre d'habitants (derrière Caen et Hérouville-Saint-Clair), sa banlieue est réduite et on passe très vite à la campagne d'où l'absence d'EPCI *périurbains résidentiels*. La CC de Lisieux est aussi relativement peu industrialisée, l'économie y est très diversifiée¹⁹, peu agglomérée et les emplois y sont peu concentrés²⁰ (Dardaillon, 2005). C'est une zone qui a connu une dynamique de l'emploi plutôt positive, le territoire étant d'autre part le moins dépendant des grands établissements de Basse-Normandie²¹.

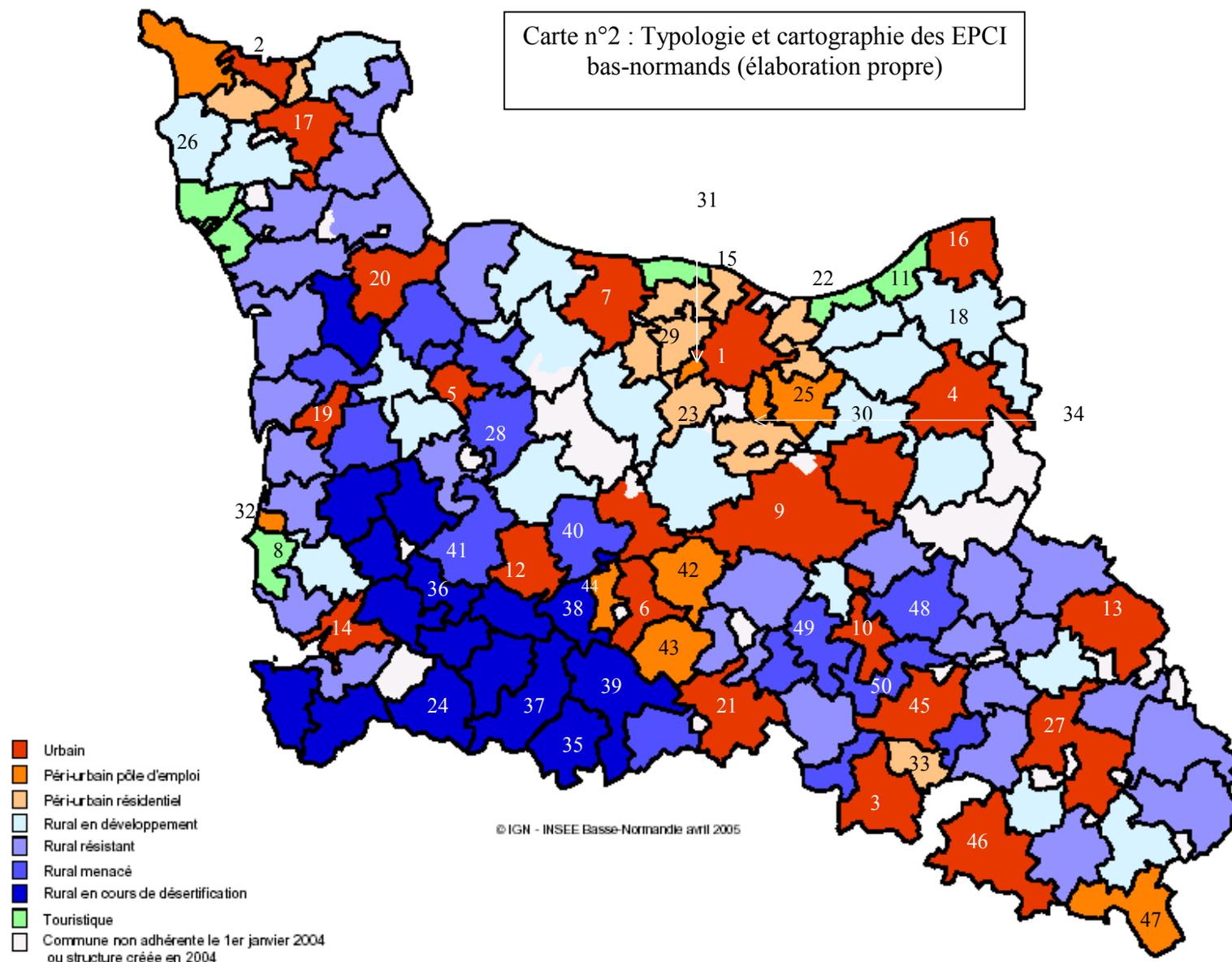
¹⁸ CC des Rives de l'Odon (31), de la Plaine Sud de Caen (34), et du Val des Dunes (25). Les deux premières regroupent énormément d'industries. La CC de la Plaine Sud de Caen en pratiquant une imposition modérée a su attirer des entreprises, la CC des Rives de l'Odon bénéficie de sa proximité de Caen et des zones industrielles qu'elle a su mettre en place. Elle a connu une évolution exceptionnelle du nombre d'emplois total sur son territoire entre 1990 et 1999 (+88,3%). La CC du Val des Dunes enregistre une croissance plus modérée du nombre des emplois total sur la période (+12%) et offre des emplois plutôt dans le secteur résidentiel.

¹⁹ **Spécialisation-Diversification** : un territoire est dit diversifié si son tissu économique propose un large éventail d'activités. Il est spécialisé si un petit nombre de secteurs pèse un poids important dans l'économie locale. Cette mesure constitue un premier repérage de territoires potentiellement fragiles.

²⁰ **Concentration-Agglomération** : dans un territoire ou dans un secteur d'activité, l'emploi est dit concentré s'il dépend d'un petit nombre d'entreprises. Lorsque les établissements, et donc les emplois, d'un même secteur sont localisés dans un périmètre restreint, on dit que le secteur est aggloméré.

²¹ La notion de dépendance se réfère à la part des emplois du territoire effectués dans les grands établissements du territoire. Plus cette part est importante, plus le territoire peut être sensible à la fermeture, aux réductions d'effectifs opérés par ces grands établissements.

Carte n°2 : Typologie et cartographie des EPCI bas-normands (élaboration propre)



La CC de Bayeux-Intercom (7) est très dynamique et constitue une sorte de vision miniature de la CA de Caen-la-Mer (1), car elle n'est entourée que d'EPCI *périurbains résidentiels* (deux CC contiguës à l'est de la CC de Bayeux-Intercom, dans lesquelles vivent bon nombre de ceux qui travaillent à Bayeux mais qui ont préféré vivre « à la campagne ») et d'EPCI *ruraux en développement*. L'aire d'influence de cette grande CC en termes de dynamisme tant urbain que rural n'est équivalente que dans 5 grands EPCI *urbains*, 3 calvadosiens, ceux de Caen (1), Lisieux (4), Honfleur (16), un manchot, Cherbourg (2) et un ornais, Flers (6). Le bassin de Bayeux reste très spécialisé dans l'agroalimentaire.

La CC du Pays de Falaise (9) est un gigantesque EPCI, composé d'une bonne cinquantaine de communes ; le nombre d'EPCI qui l'entourent est à la mesure de sa grande taille, mais ils sont presque tous différents en termes de typologie, ça va de l'EPCI *urbain* à l'EPCI *rural résistant* ; mais considérant justement que ses 2 « plus mauvais » voisins ne sont « que » dans la catégorie des EPCI *ruraux résistants*, on peut là aussi mettre en avant le caractère dynamique de la CC du Pays de Falaise.

Le Calvados apparaît ainsi particulièrement bien favorisé puisque aucun de ses EPCI n'est classé dans les EPCI ruraux en *cours de désertification* et seulement 2 EPCI sont classés dans les EPCI *ruraux menacés*. Le Calvados est un des départements de l'Ouest les plus concernés par les reconversions industrielles et « son industrie s'est recomposée autour de secteurs émergents (électronique) ou plus traditionnels (automobile), où les investissements matériels et immatériels tiennent une grande place » (Moisan, 2001). Dans le secteur de la recherche et du développement, le département concentre ainsi presque la totalité des emplois bas-normands. On constate alors que la croissance des emplois dans les services (de *R et D* mais aussi *Opérationnels*, et de *Conseil et d'assistance aux entreprises*) et dans les secteurs de *la restauration*, du *sport et de la culture* ont su compenser les pertes d'emplois liées aux reconversions dans les secteurs industriels et à la mutation du secteur agricole. Cette dernière s'effectue à un rythme plus élevé que dans les départements de la Manche et de l'Orne.

Dans la Manche

La communauté urbaine de Cherbourg (2), deuxième grande agglomération de la région présente les mêmes effets positifs que la communauté d'agglomération de Caen avec des effets d'entraînement atténués en ce qui concerne le nord-est du Cotentin.

On remarque aussi qu'une large part du sud de la Manche et quelques EPCI contigus du sud-ouest de l'Orne (EPCI du Pays de Tinchebray (38), EPCI du Domfrontais (39) et EPCI du Bocage de Passais (35)) sont des EPCI *en cours de désertification* actuellement en dehors des lieux de localisation de la croissance, mais aussi situés pour la plupart à égale distance des agglomérations urbaines de Caen et de Rennes, donc relativement éloignés des grandes agglomérations.

La CC du Canton de Vassy (40) et la CC Intercom Séverine (41) sont les deux EPCI du Calvados contigus à cette zone classés dans les EPCI ruraux menacés. Ils sont situés à proximité du pôle urbain de Vire qui ne semble pas redistribuer une croissance alentour. Ce territoire (le pôle) est relativement riche par rapport au bocage alentour réputé pauvre et peu dense surtout au sud²². Le bassin de Vire apparaît cependant selon l'Insee exposé du fait de ses spécialisations dans la métallurgie et les équipements mécaniques exercés de plus par peu d'entreprises (Dardaillon, 2005). Une population non qualifiée et vieillissante handicape la reconversion.

La présence du pôle urbain d'Avranches (14) et de l'EPCI touristique de Granville (8) permettent heureusement d'enrayer cette mauvaise tendance le long du littoral. Dans le bassin d'Avranches le nombre des nouvelles entreprises et établissements a ainsi fortement progressé pendant la période 1993-2003 (+10,9% contre +2,2% dans la région). Avec 8% de la population bas-normande les bassins d'emplois de Granville et d'Avranches ont connu un solde migratoire positif qui fait de cette zone l'une des plus attractives de la Basse-Normandie entre 1990 et 1999. Le bassin d'emploi d'Avranches a créé près de 800 emplois dans l'industrie au cours des années 90 et c'est le seul bassin d'emploi bas-normand à afficher une dynamique industrielle positive (Dardaillon, 2005).

La CC de l'Agglomération Saint-Loise (5) comprend aussi une économie diversifiée, peu agglomérée et avec des emplois peu concentrés et en quelque sorte elle est le pendant ouest de Lisieux. Elle n'est entourée que d'EPCI ruraux, avec cependant des terres moins fertiles que celles du Pays d'Auge et des comportements territoriaux très différents (toute la palette bleue est représentée).

Dans l'Orne

La communauté urbaine d'Alençon (3), à la limite sud de la région Basse-Normandie, est limitrophe de la Sarthe et de la Mayenne (elle comprend 4 communes extérieures à la région bas-normande). C'est le troisième EPCI en termes de population et ses effets d'entraînement débordent bien évidemment en Pays de la Loire.

L'EPCI *périurbain résidentiel* compris entre la CU d'Alençon et le Pays de Sées (45) est la CC de l'Est Alençonnais (33), la banlieue d'Alençon, d'où son aspect résidentiel. Les bassins d'emplois d'Alençon et d'Argentan comprennent environ 7% de la population bas-normande en 1999 et l'emploi y a connu une baisse assez importante dans la zone d'Argentan (-6% pendant la période) tandis que l'on observe un maintien des effectifs pour la zone

²² Comme ailleurs en région les revenus sont « tirés vers le haut » dans les pôles d'emploi, concentrant les actifs les mieux rémunérés. L'éventail des revenus est alors plus ouvert traduisant une mixité sociale plus élevée en centre urbain. Pour autant cet éventail reste faible en comparaison avec les grandes agglomérations.

d'Alençon. Cette baisse est surtout expliquée par la mort lente de Moulinex (*Industries bas-normandes*, Insee), le bassin d'emploi d'Alençon créant cependant de nouveaux emplois dans l'imprimerie-presse-édition, secteur traditionnel du bassin et dans le secteur de la plasturgie avec la présence de deux centres techniques et de formation : l'institut supérieur de la plasturgie d'Alençon (ISPA) et l'institut supérieur du moule (ISMO).

La communauté d'agglomération du Pays de Flers (6) enregistre un bon maintien de son industrie et une évolution positive de son nombre d'emplois total entre 1990 et 1999 sur le territoire. Cependant l'évolution de sa population est négative pendant la même période subissant les effets d'un fort solde migratoire négatif. Trois EPCI limitrophes sont classés comme *périurbains pôles d'emploi* ; la CC du Bocage d'Athis de l'Orne (42), la CC de Haute Varenne et Houlme (43) et la CC de la Visance et du Noireau (44) ce qui rend compte finalement d'une bonne tenue globale du bassin d'emploi de Flers. Cette bonne tenue récente est due en partie au développement des services et au maintien de l'industrie. La population locale reste cependant peu qualifiée avec une part importante de personnes sans diplômes (Voix publiques, 2005).

La CC du Pays d'Argentan (10) est entourée de trois EPCI *ruraux menacés*, les CC du Pays d'Exmes (48), d'Ecouché (49), et du Pays de Mortrée(50). Argentan est loin d'avoir une taille et une influence comparables à des villes comme Alençon, ainsi on ne recense pas d'EPCI périurbains à sa proximité. C'est d'autre part le seul des EPCI *urbains* qui ait connu une baisse dans l'évolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2003 (-1,3%), ainsi qu'une baisse du nombre d'emplois sur la période 1990-1999 (-2,3%). Le taux de chômage en 1999 est élevé (15,5%) et le taux d'attractivité scolaire est très faible pour la classe (24,5%). Le solde des flux migratoires totaux entre 1990 et 1999 est négatif (-7,4%).

Un peu plus bas à l'est de la CU d'Alençon, la CC du Saosnois (46) possède 23 communes dans la Sarthe...donc dans la région Pays de la Loire. Elle est classée comme *pôle urbain* car elle intègre Mamers qui en est la ville-centre.

Enfin encore un peu plus à l'est on remarque l'existence d'un EPCI *périurbain pôle d'emploi*. Il s'agit de la CC du Val d'Huisne (47) qui bénéficie de la proximité de l'agglomération de Nogent-le-Rotrou (en Eure et Loire).

En conclusion, une large bande d'EPCI avec de *bonnes couleurs* traverse la région du nord au sud, en étant plus évasée au nord (si on trace un trait à gauche de l'EPCI numéro 7 on descend vers le 12, sud-est vers le 21, arc de cercle vers le 9, puis on va vers le 4, le 16, et retour au 7). Cette zone comprend tout le Calvados plus les EPCI pôles urbains ou résidentiels au sud du Calvados. Le dynamisme bas-normand est plutôt concentré dans cette zone, avec comme exceptions notables la CU de Cherbourg et ses EPCI limitrophes et partiellement la CU d'Alençon, dont les effets profitent plus à la région Pays de la Loire qu'en Basse-Normandie. Le point noir géographique en terme de dynamisme partant des EPCI *urbains* est indéniablement tout le sud-Manche, les CC du Pays Granvillais, du Canton d'Avranches et des Delles (32) constituant cependant un territoire de résistance voire de croissance. Sera t'il suffisamment dense pour résister à l'éloignement des principaux pôles urbains qui gouvernent majoritairement le développement de l'espace territorial bas-normand ?

Annexes

Annexe 1

Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural

(Letouze, Massif et Menard, 2005)

Pour étudier les villes et leur influence, l'Insee a défini, sur la base des déplacements domicile-travail déclarés par les actifs lors du recensement de la population en 1999, un nouveau zonage : le Zonage en Aires Urbaines (ZAU). Une démarche similaire a été menée sur l'espace à dominante rurale et le zonage affiné qui en résulte a été nommé Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (ZAUER).

Cette classification comprend l'espace à dominante urbaine et l'espace à dominante rurale.

*L'espace à dominante urbaine est formé de l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées.

L'aire urbaine est composée d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine,

Pôle urbain : agglomération comptant 5000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain,

Couronne périurbaine : ensemble des communes ou agglomérations dont 40% ou plus des actifs résidents vont travailler dans une autre commune de l'aire urbaine,

Les communes multipolarisées : communes ou agglomérations situées hors des aires urbaines (pôle urbain+couronne périurbaine), dont au moins 40% ou plus des actifs résidents vont travailler dans une autre commune de l'aire urbaine,

*L'espace à dominante rurale comprend :

L'aire d'emploi de l'espace rural composé d'un pôle d'emploi de l'espace rural et de sa couronne,

Pôle d'emploi de l'espace rural : commune ou agglomération n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et offrant 1500 emplois ou plus.

Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural : ensemble des communes ou agglomérations n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% au plus des actifs résidents vont travailler dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural ,

Les Autres communes de l'espace à dominante rurale : communes qui ne font pas partie des catégories précédentes.

Le classement de l'EPCI selon le ZAUER consiste à additionner la population de chacune des communes de l'EPCI selon son classement ZAUER et à classer l'EPCI selon la classe dominante.

Tableau annexe n°1 : Classement des EPCI bas-normands selon la typologie ZAUER en 2003

Espace à dominante urbaine	
<i>Pôles urbains</i>	17
<i>Couronnes périurbaines</i>	30
<i>EPCI multipolarisés</i>	3
Espace à dominante rurale	
<i>Pôles d'emploi de l'espace rural</i>	14
<i>Couronnes d'un pôle d'emploi de l'espace rural</i>	0
<i>Autres EPCI de l'espace à dominante rurale</i>	63

Par rapport à la carte 1, le pôle urbain de Nogent-le-Rotrou n'est pas comptabilisé ici car Nogent-le-Rotrou est dans le département de l'Eure-et-Loir. Par contre 2 EPCI limitrophes d'agglomérations sont classés en pôle urbain : la Communauté de Communes des Rives de l'Odon (31)²³ au sud-ouest de Caen (trois communes : Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson) et la Communauté de Communes des Delles (32) (qui regroupe aussi trois communes) au nord de Granville.

²³ Le nombre 31 correspond à son emplacement sur la carte plus loin. Les 30 premiers EPCI sont classés par ordre décroissant selon la taille de la population en 2003. Ensuite sont situés les EPCI à partir du commentaire dans le texte.

Annexe 2

Liste des abréviations et définitions des variables retenues par thèmes

1) STRUCTURATION DU TERRITOIRE (5 variables dont l'identificateur)

- NOMCOMMU : nom de la communauté de communes en 2003
- NBRCOMMU : nombre de communes de la communauté en 2003
- %POPCOPP : part de la population de la commune la plus peuplée en 1999
- %POPESDO : part de la population de l'espace dominant en 2003
- ESPDOMIN : espace dominant selon une typologie Insee (pôle urbain, couronne périurbaine, commune multipolarisée, pôle d'emploi de l'espace rural, autre commune de l'espace à dominante rurale).

2) POPULATION, DEMOGRAPHIE ET MIGRATIONS (6 variables)

- %MOINS30 : part des moins de 30 ans en 1999
- %30A59AN : part des 30-59 ans en 1999
- %PLUS60A : part des 60 ans et plus en 1999
- TXV90A99 : taux de variation annuel moyen de la population entre 1990 et 1999
- SFLUXTOT : solde des flux migratoires totaux de population entre 1990 et 1999
- TXRENOUV : taux de renouvellement de la population entre 1990 et 1999 (part des habitants de la communauté y habitant en 1999 mais n'y habitant pas en 1990)

3) LOGEMENT (7 variables)

- EVRP9099 : évolution du nombre de résidences principales entre 1990 et 1999
- EVRP9903 : évolution du nombre de résidences principales entre 1999 et 2003
- PARTPROP : part des propriétaires de résidences principales en 1999
- PARTLOGC : part des logements collectifs en 1999
- PARTLOCH : part des locataires HLM en 1999
- PARTLOGV : part des logements vacants en 1999
- RAPAPOPR : capacité d'accueil touristique rapportée à la population résidente en 1999

4) EMPLOI (8 variables)

- %EMPCOPP : part des emplois de la commune la plus peuplée en 1999
- %AGRIALI : part des emplois du secteur de l'agri-alimentaire en 1999
- %INDUASL : part des emplois de l'industrie (au sens large) en 1999
- %ECORESI : part des emplois de l'économie résidentielle en 1999

- TAUXEMPL : taux d'emploi en 1999 (nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents ayant un emploi)
- TAUXENTR : taux d'entrée en 1999 (nombre d'emplois exercés par des actifs non résidents / nombre d'emplois)
- TAUXMVTI : taux de mouvement interne en 1999 (nombre d'actifs résidents exerçant leur emploi dans une commune du territoire différente de celle où ils habitent / nombre d'emplois)
- EVO90A99 : évolution du nombre d'emplois totaux entre 1990 et 1999

5) CHOMAGE (5 variables)

- TXCHOM99 : taux de chômage en 1999
- EVOLCHOM : évolution du nombre de chômeurs entre 1999 et 2003
- %MOINS25 : part des chômeurs ayant moins de 25 ans en 2003
- %PLUS50A : part des chômeurs ayant plus de 50 ans en 2003
- %CHOMLDU : part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) en 2003

6) REVENUS (2 variables)

- %FOYNIMP : part des foyers non imposés en 2002
- %ALLOSSP : part des allocataires vivant sous le seuil légal de pauvreté en 2002

7) POPULATION SCOLAIRE (2 variables)

- TENFSCOL : taux d'enfants scolarisés dans la communauté en 1999 (nombre d'enfants en maternelle, en primaire, au collège ou au lycée / population résidente)
- TATTSCOL : taux d'attractivité scolaire en 1999 ((nombre d'enfants non résidents scolarisés sur le territoire – nombre d'enfants résidents scolarisés hors du territoire) / nombre total d'enfants scolarisés sur le territoire)

8) TISSU PRODUCTIF (5 variables)

- PARTPENT : part des petites entreprises et établissements en 2003 (0 à 9 salariés)
- %PLUSGE : part des 3 plus grandes entreprises en 2003 (en % du nombre de salariés)
- TAUXCRPU : taux de création pure d'entreprises entre 2000 et 2003 (nombre de créations nouvelles sur la période / nombre d'entreprises déjà existantes).
- PROPREPR : proportion d'entreprises reprises entre 2000 et 2003 (nombre de reprises réelles d'entreprises / nombre total de créations d'entreprises [créations pures + reprises + réactivations])
- EVOLTRET : évolution des transferts d'établissements entre 2000 et 2003

9) FISCALITE LOCALE (9 variables)

- POTFIS/H : potentiel fiscal par habitant en 2003
- RATTRIC/S : ratio de richesse relative par rapport à la strate intercommunale en 2003 (potentiel fiscal par habitant de la communauté/potentiel fiscal par habitant moyen de la strate)
- TXMOYIMP : taux moyen d'imposition en 2003 (Produit fiscal total non corrigé de l'EPCI + Produits des communes et des syndicats)/(Somme des 4 bases brutes + transferts de FB et de TP éventuels)
- DONTENTR : dont le taux moyen calculé appliqué aux entreprises en 2003
- CONTENTR : part des entreprises dans le taux moyen d'imposition en 2003
- PDTFIS/H : produit fiscal par habitant en 2003 ((produit fiscal total intercommunal corrigé + produit total des communes et syndicats) / population résidente)
- CIFVALEU : CIF en valeur en 2003
- DGF/HABI : montant de DGF perçue par habitant en 2003
- TYPEFISC : type fiscal en 2003 (CC à fiscalité additionnelle, CC à TPZ, CC à TPU, CA ou CU)

Précisions quant à quelques EPCI

Liste des EPCI pour lesquels il manquait quelques données fiscales et qui, suite à la typologie retenue, ont bénéficié en remplacement de la moyenne des EPCI de leur classe :

- Pour la classe des EPCI urbains, CC du Pays d'Honfleur, CU d'Alençon, CC de Carentan en Cotentin, CC de Lisieux pays d'Auge, CC des Trois Rivières, CC du Saosnois, CU de Cherbourg.
- Pour la classe des EPCI touristiques, CC de l'Estuaire de la Dives, CC du Bessin-Seulles-Mer.
- Pour la classe des EPCI ruraux en développement, CC de Villers-Bocage, CC du Pays d'Auge Dozuléen (Copadoz), CC de Blangy Pont l'Evêque.
- Pour la classe des EPCI périurbains pôles d'emploi, CC du Val des Dunes et CC de la Hague.
- Pour la classe des EPCI périurbains résidentiels, CC entre Bois et Marais et CC du Cœur de Nacre.

Autres précisions :

En ce qui concerne la CU d'Alençon, les quatre communes extérieures à la région Basse-Normandie sont intégrées dans les calculs et présentées sur la carte. Il en est de même pour la CC du Saosnois qui ne comprend que 2 communes sur 25 en Basse-Normandie.

Annexe 3 : Classement des EPCI selon les 8 classes de la typologie

Urbains
13 CC DU PAYS DE L'AIGLE
6 CA DU PAYS DE FLERS
16 CC DU PAYS D'HONFLEUR
14 CC DU CANTON D'AVRANCHES
3 CU D'ALENCON
20 CC DE CARENTAN EN COTENTIN
7 CC BAYEUX - INTERCOM
17 CC DU BOCAGE VALOGNAIS
27 CC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE
21 CC DU PAYS FERTOIS
CC DU PAYS DE CONDE ET DE LA DRUANCE (CONDE INTERCOM)
12 CC DE VIRE
4 CC DE LISIEUX PAYS D'AUGE
45 CC DU PAYS DE SEES
CC DES TROIS RIVIERES
46 CC DU SAOSNOIS
19 CC DU CANTON DE COUTANCES
10 CC DU PAYS D'ARGENTAN
5 CC DE L'AGGLOMERATION SAINT LOISE
1 CA CAEN-LA-MER
9 CC DU PAYS DE FALAISE
2 CU DE CHERBOURG

Touristiques
8 CC DU PAYS GRANVILLAIS
CC DE LA REGION DE PORTBAIL
CC DE BARNEVILLE CARTERET
11 CC COEUR COTE FLEURIE
22 CC DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES
CC BESSIN-SEULLES-MER

Ruraux désertification
38 CC DU PAYS DE TINCHEBRAY
CC DU CANTON DE GAVRAY
CC DU CANTON DE PERCY
CC DE SEVES - TAUTE
39 CC DU DOMFRONTAIS
37 CC DE LA SELUNE
CC DU CANTON DE BRECEY
CC DU CANTON DE SOURDEVAL
CC DU CANTON DE SAINT JAMES
24 CC DU CANTON DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET
CC DU CANTON DE MORTAIN
CC DU TERTRE
CC DU CANTON DE VILLEDIEU LES POELES
35 CC DU BOCAGE DE PASSAIS
CC DE PONTORSON MONT SAINT MICHEL
36 CC DU CANTON DE SAINT POIS

Ruraux résistants
CC DU VAL D'ORNE
CC DE TESSY SUR VIRE
CC DE LA HAYE DU PUIIS
CC DE LA VALLEE DE LA DIVES
CC DU PERCHE REMALARDAIS
CC DE LA VALLEE DE L'OUVE
CC DU PAYS DE LONGNY AU PERCHE
CC DU BOCAGE CARROUGIEN
CC DU PAYS MELOIS
CC DU PAYS BELLEMOIS
CC DU PAYS DE BRIOUZE
CC DU CANTON DE LESSAY
CC DE LA REGION DE GACE
CC ENTRE PLAGE ET BOCAGE
CC DU CANTON DE SAINTE MERE EGLISE
CC DU VAL DE SAIRE
CC DU PAYS DE MERLERAULT
CC D'ISIGNY GRANDCAMP INTERCOM
CC DE LA VALLEE DE LA RISLE
CC DU CANTON DE MONTMARTIN SUR MER
CC DU CANTON DE DUCEY
CC DU CANTON DE LA FERTE FRESNEL
CC DU HAUT PERCHE
CC DE SARTILLY - PORTES DE LA BAIE
CC DE LA REGION DE MONTEBOURG
CC DU PAYS DE COURTOMER
CC DU CANTON DE SAINT MALO DE LA LANDE

Ruraux menacés
40 CC DU CANTON DE VASSY
CC DU PAYS D'ESSAY
49 CC D'ECOUCHE
50 CC DU PAYS DE MORTREE
48 CC DU PAYS D' EXMES
CC DE SAINT SAUVEUR LENDELIN
CC DU CANTON DE CERISY LA SALLE
CC DE LA REGION DE DAYE
41 CC INTERCOM SEVERINE
28 CC DU CANTON DE TORIGNI SUR VIRE
CC DE L'ELLE
CC DE LA VALLEE DU SARTHON
CC DE LA REGION DE RANES
CC DU PAYS D'ANDAINE
CC DES BORDS DE VIRE

Ruraux développement
CC DU PAYS HAYLAND
CC DE LA SUISSE NORMANDE
CC DE VILLERS-BOCAGE
CC DE CAMBREMER
CC DU CANTON DE MARIGNY
CC PERCHE SUD
CC DU CANTON DE SAINT PIERRE EGLISE
CC DU PAYS DE LA MARCHE
CC DE BALLEROY LE MOLAY LITTRY
CC DU PAYS DE LIVAROT
CC DE TREVIERES
CC DU PAYS D'AUGE DOZULEEN (COPADOZ)
26 CC DES PIEUX
30 CC DE LA VALLEE D'AUGE
CC DE BENY BOCAGE
CC DU CANTON DE CANISY
CC MOYAUX PORTE DU PAYS D'AUGE
CC DE BRICQUEBEC EN COTENTIN
18 CC DE BLANGY PONT L'EVEQUE
CC DE LA PLAINE D'ARGENTAN NORD
CC DU PAYS DE PERVENCHERES

Périurbains pôles d'emploi
44 CC DE LA VISANCE ET DU NOIREAU
47 CC DU VAL D'HUISNE
25 CC DU VAL DES DUNES
43 CC DE LA HAUTE VARENNE ET DU HOULME
42 CC DU BOCAGE D'ATHIS DE L'ORNE
CC DE LA HAGUE
32 CC DES DELLES
31 CC DES RIVES DE L'ODON
34 CC DE LA PLAINE SUD DE CAEN

Périurbains résidentiels
CC D'ORIVAL
23 CC D'EVRECY ORNE ODON
CC DE DOUVE ET DIVETTE
CC DU CINGAL
CC DU VAL DE SEULLES
CC CAMPAGNE ET BAIE DE L'ORNE (CABALOR)
CC ENTRE BOIS ET MARAIS
33 CC DE L'EST - ALENCONNAIS
15 CC COEUR DE NACRE
CC DE LA SAIRE
29 CC ENTRE THUE ET MUE

Annexe 4 : La nouvelle nomenclature INSEE des grands secteurs d'emploi

L'Insee a procédé à la définition d'une nouvelle nomenclature en ce qui concerne la répartition classique des emplois : industrie, tertiaire, agriculture.

Cette nomenclature répartit les emplois en trois grandes catégories en distinguant :

-les secteurs de *l'économie résidentielle* : commerce et réparation automobile, commerce de détail, bâtiment, transports ferroviaires, transports routiers de voyageurs, agences de voyage, activités financières et immobilières, services marchands aux particuliers, éducation, santé, action sociale et Administration ;

-les secteurs de *la sphère agri-alimentaire* : agriculture, sylviculture et pêche, industries agricoles et alimentaires ;

-les secteurs de *l'industrie au sens large* : industrie des biens de consommation, industrie automobile, industrie des biens d'équipement, industrie des biens intermédiaires, énergie, commerce de gros et intermédiaires, travaux publics, transport routier de marchandises, transports par eau, transports aériens, transport spatial, manutention, entreposage, gestion d'infrastructures, organisation du transport de fret, services aux entreprises.

Bibliographie :

ADCF. 2000. « Enquête de l'Assemblée des Communautés de France ». Groupe Caisse d'Épargne, *Assemblée Des Communautés de France*, 191, rue Saint Honoré, 75001 Paris.

ADCF. 2003. « Portrait des communautés de communes ». Octobre, *Assemblée Des Communautés de France*, 191, rue Saint Honoré, 75001 Paris.

ADCF. 2004. « DGF 2004, chiffres et commentaires ». *Assemblée des Communautés De France*, 191, rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Barro, R.J., and X. Sala I Martin. 1991. "Convergence across State and Regions". *Brooking Papers on Economic Activity*, 1: 107-158.

Bonnet, J. 1997 a. « Les fortunes diverses du développement régional ». *Economie et Statistique*, septembre-octobre : 43-58.

Bonnet, J. 1997 b. « Le développement territorial, approche méthodologique par l'analyse structurelle-résiduelle : une application du concept de district industriel aux territoires bas-normands de Vire et de Flers ». *Cahiers de la MRSB*, PUC, décembre, 13 : 47-67.

Bonnet, J. and D. Lepelley. 2001. « Pouvoir de vote et intercommunalité : le cas des E.P.C.I. de Basse-Normandie », in R. LE DUFF, J.P. RIGAL (ed.). *Démocratie et management local*. Dalloz.

Bruno, S., J.-L. Gaffard, C. Longhi and M. Quere. 1993. « Cohérence et Diversité des Systèmes d'Innovation en Europe : éléments d'analyse et de politique économiques ». *Rapport de synthèse, MONITOR-FAST*. Communauté Européenne, vol.19, FOP 349, BRUXELLES.

Carluer, F. and G. Gaulier. 2001. « Les productivités sectorielles des régions françaises sur moyenne période : une convergence de façade ». *Revue Economique*, Vol. 52. 1 : 147-166.

Caigne, C., V. Piguet and B. Schmitt. 2005. « Evolution récente de l'emploi industriel dans les territoires ruraux et urbains : une analyse structurelle-géographique sur données françaises ». *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 1: 3-30.

Chambre Régional d'Observation du Commerce de l'Industrie et des Services (CROCIS), 2005. « Un aperçu des dynamiques régionales : une application de la méthode shift-share en Île-de-France et dans les autres régions françaises ». *Les cahiers du CROCIS*, 1 : 45 pages, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Commission européenne, 1999, « Sixième rapport périodique sur la situation et le développement économique et social des régions de l'Union européenne », Office des publications officielles de Communautés européennes, 242 p.

Dardaillon, B. 2005. « Concentration et spécialisation de l'économie bas-normande ». *Cent pour Cent Basse-Normandie*, 144, Avril.

Dejardin, M. and B. Fripiat 1998. « Une description a priori des facteurs de développement économique local et régional ». *Document de travail du Centre de Recherches sur l'Economie Wallonne (CREW)*. Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Rempart de la Vierge, 8, B – 5000, Namur, septembre.

Gaffard, J.L. 1993. « Innovation et territoires en Europe », in Savy M., Veltz P.(ed.). *Les nouveaux territoires de l'entreprise*. DATAR/L'Aube: 97-110.

Gilbert, G., A. Guengant and V. Hespel. 2001. « Développement des territoires et financement des collectivités locales », in *Aménagement du Territoire*. Cahier 32 du Conseil d'Analyse économique, Paris, La Documentation française.

Halbert, L. 2004. « Densité, desserrement, polycentrisme et transformation économique des aires métropolitaines ». *Thèse de Doctorat de l'Université de Paris I* (sous la direction de Pierre Beckouche), Paris : 342 pages.

Industries bas-normandes. Zone d'emploi d'Alençon-Argentan. Insee. RP 1999, document en ligne. http://www.insee.fr/fr/insee_regions/basse-normandie/publi/industries/alencon.pdf

Letouze, F., J.F. Massif and A. Menard. (sous la responsabilité de). 2005. « La Basse-Normandie entre villes et campagnes ». *Insee* : 64 pages.

Fouchier, V. 2005. « Tendances longues de l'évolution économique des métropoles françaises. Un regard sur la notion de *taille critique* », in *Pôles et Métropoles, Territoires 2030*. Revue d'études et de prospective de la DATAR, 1^{er} semestre.

Mérenne-Shoumaker, B. 1991. *La localisation des industries*. Nathan.

Meunier, O. and M. Mignolet. 2005. « Regional Employment Disparities in Belgium : Some Empirical Results », in D. Feldstein and Portnov B.A. (ed.). *Regional Disparities in Small Countries*. Springer, Series "Advances in Spatial Science", Berlin.

Moisan, M.. 2001. « La situation économique du département du Calvados : croissance accélérée autour de Caen ». *Cent pour Cent Basse-Normandie* : 86, Janvier.

Moulin, M. 2002. « L'intercommunalité en Basse-Normandie ». *Rapport pour le Conseil Economique et Social Régional*.

Neven, D.J. and C. Gouyette. 1994. "Regional convergence in the European Community". *Revue Economique*. Vol. 45 : 703-713.

Polese M., 1999. "From Regional Development to Local Development : On the life, death and rebirth of Regional Science as a policy Relevant Science". *Canadian Journal of Regional Science*. Autumn: 299-314.

Voix Publiques, formation professionnelle. 2005. « Quelles formations pour demain ? ». *Conseil Général de Basse-Normandie*. Synthèse de la réunion du bassin d'emploi de Flers du 12 janvier 2005,